



*Tous nos Benjamines et Benjamins, qualifiés au Cross Académique 2018 et fêtant le titre de leurs partenaires.*

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

# **SECTION SPORTIVE ATHLETISME COLLEGE EDOUARD HERRIOT – LIVRY-GARGAN**



*Nos 6 Benjamines et Benjamins Champions Académique de Cross, le 19 décembre 2018.  
Et 5<sup>ème</sup> au Championnat de France de Cross à Bordeaux du 25 au 26 janvier 2019.*

### **Sommaire :**

- Présentation et Recrutement : pages 2 et 4,
- Les compétitions et les résultats de la Section Sportive Athlétisme : pages 5 et 6,
- Demande d'inscription (à rendre) : page 7,
- Pièces justificatives à fournir : page 8,
- Fiche Médicale (à rendre) : pages 9 et 10,
- Contrat de la Section Sportive (à rendre) : page 11,
- Droit à l'image, autorisation pour la publication de photos (à rendre) : pages 12 et 13,
- Conclusion : page 14.

**COLLEGE EDOUARD HERRIOT**  
**55, rue Edouard Herriot**  
**93190 LIVRY GARGAN**

☎ 01.43.88.56.00  
☎ 01.43.32.04.07

**- CLASSES SPORTIVES -**  
**ACTIVITE ATHLETISME**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que fonctionnent, au collège, des sections sportives ATHLETISME de la 6ème à la 3ème.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de fonctionnement de ce dispositif. Une présentation sera également effectuée le Jeudi 30 janvier 2020 à 18h, lors de l'accueil des parents au sein du collège Edouard HERRIOT.

|                     |
|---------------------|
| <b>PRESENTATION</b> |
|---------------------|

Les sections sportives ont pour finalité de permettre aux élèves, qui y sont admis, de mener conjointement et harmonieusement leurs études générales et leurs activités sportives de prédilection dans les meilleures conditions.

Les objectifs poursuivis par le projet Section Sportive Athlétisme visent l'acquisition par l'élève du Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture. En effet il permet :

- La mobilisation et le développement des langages du corps, domaine 1 du Socle, via l'acquisition et l'enrichissement d'une motricité athlétique.
- La formation de la personne et du citoyen, domaine 3 du socle, par l'accès à une éducation à la santé physique, sociale et mentale. Une place importante est accordée au respect de soi, des autres et de l'environnement.
- L'acquisition des représentations du monde et de l'activité humaine, domaine 5 du Socle, par l'accès au patrimoine de la culture athlétique. L'athlète est alors amené à découvrir l'ensemble des disciplines composant l'Athlétisme avant par la suite de se spécialiser dans 2 voire 3 de ces disciplines.

L'organisation de l'enseignement général est le même que pour toutes les autres classes. Excepté pour l'enseignement des langues. Tous les élèves font comme première langue vivante : l'Anglais. A partir de la 5ème, tous les élèves de Section Sportive Athlétisme, font comme deuxième langue vivante : l'Espagnol.

Dans le cadre du projet section sportive, les élèves s'engagent pour 4 ans :

- à s'inscrire et à participer assidument à l'Association sportive de l'établissement.  
L'entraînement et les compétitions dans le cadre de l'AS sont obligatoires et se déroulent le mercredi après midi. Le créneau d'entraînement est d'1h30.
- à se licencier au club d'athlétisme de Livry-Gargan et à participer à 1h30 d'entraînement par semaine.  
L'entraînement dans le cadre du partenariat est obligatoire et se déroule le lundi, le mardi, le jeudi et/ou le vendredi soir, de 17h30 à 19h pour les Benjamins (6ème et 5ème) et de 18h30 à 20h pour les Minimes (4ème et 3ème), suivant l'activité athlétique choisie. Cet entraînement est encadré conjointement par un professeur de la section et par un entraîneur de club.

La participation aux compétitions fédérales est sur la base du volontariat, celles-ci se déroulant majoritairement le weekend, mais elle est vitale pour le partenariat avec le club.

- A effectuer 1 heure d'EPS supplémentaire à partir de la 5<sup>ème</sup>. C'est-à-dire à suivre 4h d'EPS au lieu des 3h obligatoires. En 6<sup>ème</sup> les élèves de section ont, comme tous les autres élèves, 4h d'EPS dans leur emploi du temps. Cette heure supplémentaire d'EPS, de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, est réservée à la pratique de l'athlétisme.

Ainsi les élèves ont 3h d'entraînement en athlétisme en 6<sup>ème</sup> et 4h de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Afin de faciliter les démarches, l'inscription à l'AS et au club est groupée. Le montant de celle-ci est renégocié chaque année. Pour information le montant de l'inscription est de 85 euros pour l'année scolaire 2019-2020 avec respectivement 55 euros pour la licence fédérale et 30 euros pour la licencié UNSS.

**IMPORTANT : Tout élève qui entre en classe de 6ème sportive doit fournir un certificat médical établi par un médecin du sport (voir document joint).**

## RECRUTEMENT

Ce cursus particulier s'adresse en premier lieu aux enfants Livryens du secteur de recrutement du collège. Pour autant il est ouvert à d'autres élèves qui ne sont pas de notre secteur géographique et qui ne possèdent pas de structure identique dans leurs collèges.

### Les tests sportifs :

Endurance : 3 minutes de course sans marche en effectuant un maximum de distance.

Vitesse : 50 mètres (2 passages).

Saut : Saut en longueur (3 passages).

Lancer : lancer de balle ou de vortex (3 passages).

### Pour les élèves du secteur :

Les tests sportifs sont réalisés par tous les élèves du secteur.

Il va de soi, que compte tenu de l'investissement nécessaire, les élèves ne doivent pas être en situation de grande difficulté scolaire et/ou avoir un comportement scolaire inadapté. Un lien très étroit est établi entre l'école primaire et les enseignants du secondaire chargés de la section sportive afin de déterminer les élèves en mesure de réussir et de s'impliquer durablement dans le projet.

L'engagement dans un club d'athlétisme est vivement conseillé. Vous pourrez en apporter la preuve par la photocopie de la licence valide en cours.

### Pour les élèves hors secteur :

**Les tests auront lieu le mercredi 25 Mars 2020 de 14h à 15h30 sur la piste d'athlétisme du Stade Alfred Marcel Vincent de Livry-Gargan (43-47 Avenue du Maréchal Leclerc, 93190 Livry-Gargan).**

Il est demandé, afin d'évaluer le niveau scolaire et le comportement de l'élève, que les 3 derniers trimestres du livret d'évaluation soient fournis (celui du premier trimestre de l'année de CM2 et ceux du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de CM1).

L'engagement dans un club d'athlétisme est vivement conseillé. Vous pourrez en apporter la preuve par la photocopie de la licence valide en cours.

### Pour toute demande d'inscription :

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de « l'athlétisme en compétition » dans le cadre de la section sportive scolaire (coupon à détacher au bas de la fiche type). Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical et à cette fin il devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin



titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.

Un électro cardiogramme de repos est ainsi obligatoire la première année pour l'inscription.

Une demande de **dérogation, pour les élèves hors secteur**, doit être remplie et fournie afin que les élèves entrant en classe sportive puissent être inscrits sur les listes « excellences » relatives aux sections sportives.

Le document nécessaire est délivré par l'école élémentaire d'origine.

**IMPORTANT : tout élève entrant en classe de 6<sup>ème</sup> sportive doit fournir ces trois documents ! Le retour des dossiers est fixé au Jeudi 2 Avril 2020 à 16h00 dernier délai. Si votre dossier est complété avant cette date, déposé le plus tôt possible.**

**Si vous avez des questions, adressez-les par emails à : [sectionsportiveathlelivry@gmail.com](mailto:sectionsportiveathlelivry@gmail.com) et à [pierresillou@gmail.com](mailto:pierresillou@gmail.com).**

**Si, et seulement si, vous n'avez pas la possibilité d'envoyer un email, adressez-vous par Sms, pour un premier contact, à Pierre SILLLOU : 0624773321, professeur d'EPS, coordinateur de la Section Sportive Athlétisme et responsable des 6èmes sportives.**

#### **Intégration en classe sportive :**

Au vu du dossier complet et des résultats aux tests sportifs, l'admission est prononcée par une commission départementale placée sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie comprenant, en plus, des représentants de l'inspection Académique :

- la Principal du collège,
- et le professeur d'EPS coordonnateur.

Après délibération, un avis est envoyé aux familles.

#### **Evaluation :**

Sérieux, travail et motivation sont indispensables pour prétendre appartenir à ces classes. Le règlement intérieur des classes sportives est à signer à l'entrée en classe sportive et est valable pour les 4 ans de la scolarité au collège.

A l'issue de chaque année scolaire, un bilan général sera établi et déterminera la poursuite de la scolarité en classe sportive.

Si un élève obtient une dérogation de la commission d'affectation départementale pour intégrer la classe sportive, il est évident qu'il ne peut pas changer de classe. En clair, l'intégration dans la classe sportive ne peut être prétexte à obtenir une dérogation. De plus, si un élève hors secteur est sorti de classe sportive pour raison scolaire, comportementale, ou sportive, il est de fait réintégré dans son collège de secteur.

Si votre enfant est intéressé, veuillez nous retourner la demande d'inscription ci-jointe accompagnée des pièces justificatives.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Principale :

Madame RAMON.



## LES COMPETITIONS et LES RESULTATS de la SECTION SPORTIVE ATHLETISME

Chaque année, l'Association Sportive "Athlétisme" compte environ une centaine de licenciés.

Il existe 4 phases de compétitions ; 2 en Athlétisme Hivernale : les Cross (en nature) et les Championnats INDOOR (en salle) et 2 en Athlétisme Estivale : les Relais et les Equipes Athlé (sur piste extérieure).

Voici quelques résultats (les résultats sont toujours **par équipe**) de nos élèves pour les années **2016/2017**, **2017/2018**, **2018/2019** et **2019/2020** (compétitions déjà effectuées) :

### L'Athlétisme Hivernale :

Les cross sont une première étape dans la progression annuelle. Ils développent l'endurance ainsi que la force mentale.

Nos athlètes obtiennent de très bons résultats aux niveaux Départemental et Académique ce qui leurs permettent de se qualifier régulièrement aux Championnats de France : deux participations minimales en 2016/2017 et en 2019/2020 et deux participations Benjamins en 2017/2018 et en 2018/2019.

C'est le seul Championnat de France en Athlétisme ouvert à la catégorie Benjamin.

| CROSS                                                              |                                                                                        |                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Départementaux :                                                   | Académiques :                                                                          | Frances :                                                |
| Benjamins mixtes : Champion<br>Minimes mixtes : Vice-Champion      | Benjamins mixtes : Podium 3èmes<br>Minimes mixtes : Podium 3èmes                       | Minimes mixtes :<br>23 <sup>ème</sup> sur 112.           |
| Benjamins mixtes : Vice-Champion<br>Minimes mixtes : Vice-Champion | Benjamins mixtes : Vice-Champion<br>Minimes mixtes : 16 <sup>ème</sup> sur 60          | Benjamins mixtes :<br>16 <sup>ème</sup> sur 64           |
| Benjamins mixtes : Champion<br>Minimes mixtes : Vice-Champion      | Benjamins mixtes : Champion<br>Minimes mixtes : 23 <sup>ème</sup> sur 57               | Benjamins mixtes :<br>5 <sup>ème</sup> sur 68            |
| Benjamins mixtes : Champion<br>Minimes mixtes : Champion           | Benjamins mixtes : 6 <sup>ème</sup> sur 64<br>Minimes mixtes : 4 <sup>ème</sup> sur 56 | Minimes mixtes :<br>compétition le 24 et 25 janvier 2020 |

Les championnats INDOOR sont la concrétisation du travail hivernale sur piste. Ils ont lieu en novembre/décembre pour les minimales et en janvier/février pour les benjamins.

Les athlètes s'y affrontent sur 4 challenges : Vitesse (50m), Haies (50m), Sauts (longueur, triple-saut, hauteur et perche) et Lancers (uniquement le poids). Ils sont classés au « scratch », ce qui veut dire que les 4 meilleures performances constituent l'équipe 1, puis les 4 suivantes l'équipe 2 et ainsi de suite.

Les performances de nos athlètes sont excellentes au niveau Départemental et meilleures chaque année au niveau Académique. Ce qui leurs permettent d'accéder aux 2 derniers Championnats de France, en poids en 2017/2018 et en vitesse en 2018/2019.

| Championnats INDOOR          |                                |                              |                                |                        |                              |                              |                                |                                                                      |
|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Départementaux               |                                |                              |                                | Académiques            |                              |                              |                                | Frances                                                              |
| MINIMES :                    |                                |                              |                                | MINIMES :              |                              |                              |                                | MINIMES                                                              |
| Haies :<br>Vice-<br>Champion | Lancers :<br>Vice-<br>Champion | Sauts :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse :<br>Champion          | Haies :<br>10èmes      | Lancers :<br>8èmes           | Sauts :<br>9èmes             | Vitesse :<br>6èmes             |                                                                      |
| Haies :<br>Vice-<br>Champion | Lancers :<br>Champion          | Sauts :<br>Podium<br>3ème    | Vitesse :<br>Vice-<br>Champion | Haies :<br>8èmes       | Lancers :<br>Podium<br>3èmes | Sauts :<br>12èmes            | Vitesse :<br>Podium<br>3èmes   | Lancers : 9 <sup>ème</sup> sur 19 équipes                            |
| Haies :<br>Champion          | Lancers :<br>Champion          | Sauts :<br>Champion          | Vitesse :<br>Champion          | Haies :<br>Podium/3ème | Lancers :<br>Podium/3ème     | Sauts :<br>11èmes            | Vitesse :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse : 7 <sup>ème</sup> sur 30 équipes                            |
| Haies :<br>Champion          | Lancers :<br>Champion          | Sauts :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse :<br>Vice-<br>Champion | Haies :<br>Podium 3ème | Lancers :<br>Podium 3ème     | Sauts :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse :<br>12èmes            | Haies et Sauts :<br>Compétition à venir – 17/19<br>janvier 2020      |
| BENJAMINS :                  |                                |                              |                                | BENJAMINS :            |                              |                              |                                | BENJAMINS                                                            |
| Haies :<br>Champion          | Lancers :<br>Vice-<br>Champion | Sauts :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse :<br>Champion          | Haies :<br>4èmes       | Lancer :<br>6èmes            | Sauts :<br>9èmes             | Vitesse :<br>Champion          | Les championnats de France<br>n'existent pas dans cette<br>catégorie |
| Haies :<br>Champion          | Lancers :<br>Champion          | Sauts :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse :<br>Champion          | Haies :<br>Champion    | Lancer :<br>5èmes            | Sauts :<br>6èmes             | Vitesse :<br>4èmes             | Les championnats de France<br>n'existent pas dans cette<br>catégorie |
| Haies :<br>Champion          | Lancers :<br>Champion          | Sauts :<br>Champion          | Vitesse :<br>Champion          | Haies :<br>Champion    | Lancer :<br>3èmes            | Sauts :<br>Vice-<br>Champion | Vitesse :<br>Champion          | Les championnats de France<br>n'existent pas dans cette<br>catégorie |



## L'Athlétisme Estivale :

Les relais sont la **première étape estivale**. Ils ont lieu en Avril et début Mai. Les élèves s'y affrontent sur **3 types de relais**. Le 4\*60m pour tous, puis le 4\*200m pour les plus rapides et le 4\*1000m pour les endurants.

Les performances de nos athlètes nous permettent de qualifier 2 équipes depuis 3 ans. Une en 4\*60m Garçon et une en 4\*200m Mixte. Cette dernière épreuve est le fer de lance de notre Section Sportive Athlétisme. Nous avons obtenu **une 4<sup>ème</sup> place aux Championnats de France en 2016/2017, une médaille de Bronze en 2017/2018 et une médaille d'argent en 2018/2019.**

| Relais           |                 |              |               |                |                 |               |               |                                                                |                       |                      |               |
|------------------|-----------------|--------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|---------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------|
| Départementaux   |                 |              |               | Académiques    |                 |               |               | Frances                                                        |                       |                      |               |
| MINIMES :        |                 |              |               | MINIMES :      |                 |               |               | MINIMES                                                        |                       |                      |               |
| 4*60m : Filles   | 4*60m : Garçons | 4*200m Mixte | 4*1000m Mixte | 4*60m : Filles | 4*60m : Garçons | 4*200m Mixte  | 4*1000m Mixte | 4*60m : Filles                                                 | 4*60m : Garçons       | 4*200m Mixte         | 4*1000m Mixte |
| Vice-Championnes | Champion        | Champion     | Champion      |                | Podium 3èmes    | Vice-Champion |               |                                                                | 19 <sup>ème</sup> /24 | 4 <sup>ème</sup> /12 |               |
| Championne       | Champion        | Champion     | Champion      | 4èmes          | Champion        | Vice-Champion | 8èmes         |                                                                | 14 <sup>ème</sup> /24 | Podium 3ème/13       |               |
| Championne       | Champion        | Champion     | Champion      | 10èmes         | Podium 3èmes    | Vice-Champion | 7èmes         |                                                                | 15 <sup>ème</sup> /26 | Vice-Champion        |               |
| BENJAMINS :      |                 |              |               | BENJAMINS :    |                 |               |               | BENJAMINS                                                      |                       |                      |               |
| 4*60m : Filles   | 4*60m : Garçons | 4*200m Mixte | 4*1000m Mixte | 4*60m : Filles | 4*60m : Garçons | 4*200m Mixte  | 4*1000m Mixte | 4*60m : Filles                                                 | 4*60m : Garçons       | 4*200m Mixte         | 4*1000m Mixte |
| Championne       | Champion        | Champion     | Champion      |                | Champion        | Champion      |               | Les championnats de France n'existent pas dans cette catégorie |                       |                      |               |
| Vice-Championne  | Champion        | Champion     | Champion      | 7èmes          | 4èmes           | Vice-Champion | Podium 3ème   | Les championnats de France n'existent pas dans cette catégorie |                       |                      |               |
| Championne       | Champion        | Champion     | Champion      | Podium 3èmes   | 7èmes           | Champion      | Champion      | Les championnats de France n'existent pas dans cette catégorie |                       |                      |               |

Les Equipes « Athlé » sont la concrétisation du travail annuel. Les élèves sont classés par équipes mixtes de 6 suivant leurs performances aux Cross, en INDOOR et en Relais.

Chaque équipe doit réaliser collectivement un « décathlon » ou les meilleures performances en Sprint, Haies, 1000m, Sauts, Lancers et Relais 4\*60m sont comptabilisées.

Les deux dernières saisons, nous avons participer aux Championnats de France et nos athlètes ont terminés 17<sup>ème</sup> sur 94 équipes et 23<sup>ème</sup> sur 103 équipes.

| Equipes « Athlé » mixtes |               |               |              |                                   |
|--------------------------|---------------|---------------|--------------|-----------------------------------|
| Départementaux           |               | Académiques   |              | Frances                           |
| BENJAMINS                | MINIMES       | BENJAMINS     | MINIMES      | MINIMES                           |
| Champion                 | Vice-Champion | 5èmes         | 12èmes       |                                   |
| Champion                 | Vice-Champion | Vice-Champion | 4èmes        | 17 <sup>ème</sup> sur 94 équipes  |
| Champion                 | Champion      | Champion      | Podium 3èmes | 23 <sup>ème</sup> sur 103 équipes |

## **Demande d'inscription en CLASSE SPORTIVE**

**Je soussigné :** Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Elève de CM2 : Nom de l'école :

Ville :

SPORT(s) PRATIQUE(s) :

**Nous soussignés,** Madame, Monsieur :

Parents de l'enfant :

Demeurant :

Téléphone :

**DEMANDONS L'INSCRIPTION DE NOTRE FILLE, FILS :**  
**collège Edouard HERRIOT pour la rentrée 2020/2021.**

**en classe sportive ATHLETISME au**

Attention : Sauf pour une raison dûment motivée, notamment médicale, le projet s'étend sur les 4 années de la scolarité au collège.

Fait à :

le

Signatures de l'enfant et des parents :

La demande d'inscription ci-jointe est à retourner au Secrétariat Élève du Collège Edouard Herriot, et à déposer directement au Collège Edouard Herriot de Livry-Gargan, (55 rue Edouard Herriot, 93190 Livry-Gargan) avant le Jeudi 2 Avril 2020 à 16h00 dernier délai. Si votre dossier est complété avant cette date, déposé le plus tôt possible.

Pour les élèves hors secteur, les tests auront lieu le mercredi 25 Mars 2020 de 14h à 15h30 sur la piste d'athlétisme du Stade Alfred Marcel Vincent de Livry-Gargan (43-47 Avenue du Maréchal Leclerc, 93190 Livry-Gargan).

Si vous avez des questions, adressez-les par emails à : [sectionsportiveathlelivry@gmail.com](mailto:sectionsportiveathlelivry@gmail.com) et à [pierresillou@gmail.com](mailto:pierresillou@gmail.com).

Si, et seulement si, vous n'avez pas la possibilité d'envoyer un email, adressez-vous par Sms, pour un premier contact, à Pierre SILLOU :

0624773321. C'est le professeur d'EPS, coordinateur de la Section Sportive Athlétisme et responsable des 6èmes sportives.

**Pièces justificatives à joindre à la demande d'inscription :**

1. Fiche médicale ci-jointe et délivrée par un médecin du sport,
2. Electro cardiogramme de repos,
3. Attestation officielle de domicile,
4. Photocopie du livret de famille,
5. Demande de dérogation pour les élèves hors secteur (s'adresser auprès du directeur/trice de l'école primaire)
6. Lettre de motivation,
7. Contrat de la section sportive athlétisme signé,
8. Photocopie de la licence d'athlétisme ou attestation du club (vivement conseillée pour les hors secteur),
9. Les 3 derniers trimestres du livret d'évaluation (celui du premier trimestre de l'année de CM2 et ceux du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de CM1).



# FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

|                          |                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------|
| Nom                      | Discipline pratiquée                            |
| Prénom                   | Nombres d'heures                                |
| Domicile                 | Surclassement                      oui      non |
| Date de naissance        | Double surclassement            oui      non    |
| Antécédents médicaux     | Autre discipline pratiquée :                    |
| Antécédents chirurgicaux |                                                 |
| Traitement en cours      |                                                 |

|                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale                                                                                  |
| Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)                                                                                       |
| Examen pulmonaire                                                                                                                                 |
| ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)                                                                                        |
| Évaluation de la croissance et de la maturation :<br>- Examen morpho-statique et anthropométrique<br>- Maturation pubertaire (critères de Tanner) |
| Plis cutanés                                                                                                                                      |
| Examen de l'appareil locomoteur                                                                                                                   |
| Examen podologique                                                                                                                                |
| Examen dentaire                                                                                                                                   |
| Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)                                                                                                      |
| Dépistage des troubles visuels                                                                                                                    |
| Dépistage des troubles auditifs                                                                                                                   |
| Autres (abdomen, etc.)                                                                                                                            |
| Bilan des vaccinations                                                                                                                            |
| Conseils diététiques (si besoin)                                                                                                                  |
| Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)                                                                                                     |

Date :

Signature et cachet du médecin du sport :

### **Certificat médical de non-contre-indication**

Je, soussigné, docteur .....

Certifie avoir examiné ce jour

NOM

Prénom

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, dans le cadre de la Section Sportive Scolaire.

Date :

Signature et cachet du médecin du sport :

**CONTRAT DE LA SECTION SPORTIVE ATHLETISME  
COLLEGE Edouard HERRIOT – LIVRY-GARGAN.**

Le contrat s'adresse à chacun des athlètes intégrant la Section Sportive Scolaire Athlétisme.

Il a pour vocation de définir les règles relatives au fonctionnement de la Section Sportive Scolaire et sert de Règlement de la Classe Sportive.

**L'athlète inscrit en section sportive s'engage à :**

1. Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
  2. Faire preuve de la plus grande assiduité tant à l'entraînement qu'en cours.
  3. Participer aux compétitions UNSS prévues au calendrier.
  4. Donner le meilleur de soi-même à l'entraînement comme en compétition.
  5. Informer l'entraîneur de son absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions et en fournir les motifs par écrit (signé par ses parents).
  6. Observer un comportement et une tenue générale en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la Section Sportive Athlétisme, aussi bien à l'intérieur de l'établissement (Vie scolaire) qu'en dehors de celui-ci (compétitions et entraînements).
- A ce titre et sur les lieux de compétition la plus grande propreté est exigée.
7. Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informés ses responsables en cas d'éventuelles difficultés.
  8. Porter la tenue de son collège lors des compétitions.
  9. Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

**La Famille s'engage à :**

1. Inscrire son enfant à l'association sportive du collège (UNSS) ainsi qu'au club de Livry-Gargan Athlétisme.
2. Informer le ou les entraîneurs des difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs recherchés.
4. Veiller à l'équilibre de l'élève afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs)
5. Assurer le suivi médical de son enfant et en informer les responsables de la section.
6. Porter une attention particulière aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de l'élève.

**Les responsables de la Section s'engagent à :**

1. Mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont ils disposent pour que chaque athlète puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités.
2. Avec l'appui de l'équipe pédagogique et éducative, mettre en œuvre l'ensemble des moyens pédagogiques dont ils disposent pour favoriser l'adaptation et la réussite scolaire de l'élève.
3. Etablir un contact régulier avec les parents d'élèves, notamment en cas de difficulté.
4. Assurer le suivi sportif et faire régulièrement des bilans notamment au travers d'une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la Section qui apparaîtra sur les bulletins trimestriels.
5. Transmettre le calendrier des compétitions UNSS.
6. Faire un bilan de fin d'année scolaire qui précisera les conditions de la saison suivante.

**Un élève peut être sorti du dispositif pour les motifs suivants :**

- Travail en classe insuffisant,
- Préparation sportive insuffisante,
- Comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif,
- Absence à la visite médicale,
- Non participation aux entraînements et/ou aux compétitions,

L'exclusion de la section peut être temporaire ou définitive. Dans ce cas, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur se verraient réaffectés dans leur établissement d'origine.

Une commission réunissant les membres de la communauté éducative et présidée par le chef d'établissement peut prendre les sanctions ci-dessus.

**Nom et Prénom suivis de la Signature de l'Athlète :**

**Date :**

**Signatures des parents ou tuteurs légaux de l'Athlète :**

**Date :**

**Signature d'un responsable de Section :**

**Date :**



## Autorisation d'utilisation de photographies et de travaux d'élèves réalisés dans le cadre d'un blog de classe

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au mineur.

Madame, Monsieur,

L'association sportive de votre enfant va réaliser un blog destiné à relater la vie des élèves au sein de l'AS.

Ce blog peut comprendre notamment :

- des articles concernant la vie de l'AS ; des montages vidéos ; des photographies
- des travaux d'élèves (dessins, photographies, textes, images multimédias, sons, etc.).

Un article peut être illustré de photographies et /ou des vidéos montrant les élèves seuls ou en groupes. Nous vous prions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous autorisant l'utilisation des photographies et/ou du mineur que vous représentez, réalisées durant la présente année scolaire, ainsi que le travail éventuellement réalisé par ce mineur, selon les modes d'exploitation indiqués dans la présente autorisation.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La direction de l'établissement

### Désignation du projet

Projet pédagogique concerné : Blog de l'Association sportive du collège E.Herriot

Nom et adresse de l'établissement : Collège Edouard Herriot 55, rue Edouard HERRIOT 93190 Livry-Gargan

### Modes d'exploitation envisagés des images et travaux

| Support                                      | Durée          | Étendue de la diffusion                                                                                                                                                                                                                                                              | Prix    |
|----------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <input checked="" type="checkbox"/> En ligne | Année scolaire | <input type="checkbox"/> Internet (monde entier)<br><input type="checkbox"/> Extranet <input type="checkbox"/> Intranet<br>Précisez le(s) site(s) : Blog géré par M.Fenrich sur la plate-forme Wix avec un lien d'accès sur le site du collège dans l'onglet ressources pédagogiques | Gratuit |

### Consentement de l'élève

☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

☐ On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir les photos où l'on me voit et mes travaux.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet ☐ mon image ☐ mes travaux.

|                                                                                                                                                                    |                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur<br>Nom de l'élève : .....<br>Prénom : .....<br>Pseudonyme (facultatif) : .....<br>Classe : ..... | Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement : |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|

## Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support et la publication de l'image et des travaux de votre enfant mineur dont l'identité est indiquée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation prévus au paragraphe 2.

Cette fixation et diffusion de l'image et des travaux du mineur que vous représentez sera réalisée sous l'autorité de son établissement, désigné au paragraphe 1.

L'établissement exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à l'image et aux travaux du mineur. L'établissement s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image et/ou des travaux du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation qui lui serait préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, la diffusion de l'image et des travaux du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

**Je soussigné(e) (prénom, nom) .....**

**déclare être le représentant légal du mineur (prénom, nom) .....**

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image, voire de son nom.

**Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et de ses travaux, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 : ☐ OUI ☐ NON**

**Si le travail de mon enfant est utilisé, je souhaite que soit indiqué :**

☐ prénom seul                      ☐ prénom + initiale du nom                      ☐ juste ses initiales  
☐ le pseudonyme indiqué au paragraphe 3                      ☐ aucune précision sur son identité

(Merci de cocher la réponse choisie – à défaut de case cochée, aucune précision ne sera indiquée.)

Fait à : .....

Signature du représentant légal du mineur :

Le (date) : .....

**“L'Autorisation d'utilisation de photographies et de travaux d'élèves réalisés dans le cadre d'un blog de classe” n'est en aucun cas un critère de sélection d'entrée en classe sportive.**



*A bientôt sur la piste :*



*Pour de nouvelles aventures :*



*Podium des 4\*200m - Championnats de France de Relais Aubagne 2018  
Collège Edouard Herriot de Livry Gargan – Médaillé de Bronze.*



*Podium des 4\*200m - Championnats de France de Relais Vergèze 2019  
Collège Edouard Herriot de Livry Gargan – Médaillé d'Argent.*

*Sportivement.*

*La principale :  
Madame RAMON.*

*Les professeurs d'EPS de la Section Sportive Athlétisme :  
M. ALLANE, professeur principal de 5<sup>ème</sup> Athlétisme,  
M. FENRICH, professeur principal de 4<sup>ème</sup> Athlétisme,  
M. SILLOU, professeur principal de 6<sup>ème</sup> Athlétisme  
Et professeur d'EPS des 3<sup>ème</sup> Athlétisme.*